REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 30 novembre 2023
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la santé et des mobilités

Levée de la clause du besoin pour trois spécialités de médecine de premier recours

Le département de la santé assouplit la clause du besoin à Genève, une mesure de régulation fédérale pour les médecins facturant à charge de l'assurance de base. En effet, dès le mois de décembre 2023, une exception est faite pour trois spécialités: la médecine interne générale, la pédiatrie et la pédopsychiatrie. Il entend ainsi soutenir la médecine de premier recours et viser un rééquilibrage par rapport aux spécialistes.

Pour rappel, Genève applique la clause du besoin depuis le 1er octobre 2022.

L'enquête annuelle relative à l'offre médicale dans le canton laisse apparaître un besoin réel pour maintenir le niveau de l'offre à Genève, justifiant la levée des restrictions pour ces trois catégories. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments qualitatifs ont également orienté les autorités sanitaires. En effet, la perspective d'une pénurie en médecine interne générale est identifiée sur l'ensemble du pays et de nombreux patients se tournent vers les urgences hospitalières quand ils ne peuvent pas obtenir de rendez-vous auprès d'une ou d'un médecin de premier recours.

Par conséquent, cet assouplissement, qui intervient après des discussions engagées avec l'Association des médecins de Genève (AMGe), contribuera à décongestionner les urgences des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), tout en favorisant le développement d'un réseau local de médecine de premier recours grâce à la mise en place d'astreintes à la garde pour les médecins de ville.

A cet effet, une ligne téléphonique dédiée sera mise en place dans le courant de l'année prochaine afin de répondre aux personnes souffrantes qui cherchent une ou un médecin et qui sont en capacité de se déplacer. Elle sera conçue conjointement avec l'AMGe.

Pour tout renseignement complémentaire (médias uniquement): M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat, DSM, T. 022 327 96 00.